

Décrets

Gouvernement du Québec

Décret 251-97, 5 mars 1997

CONCERNANT l'exercice des fonctions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE, conformément à l'article 11 de la Loi sur l'exécutif (L.R.Q., c. E-18), les pouvoirs, devoirs et attributions du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation soient conférés temporairement, du 6 mars 1997 au 15 mars 1997, à monsieur Jacques Léonard, membre du Conseil exécutif.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27334

Gouvernement du Québec

Décret 252-97, 5 mars 1997

CONCERNANT la nomination de monsieur Bernard Turgeon comme sous-ministre adjoint au ministère des Finances

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre:

QUE monsieur Bernard Turgeon, directeur général des politiques intergouvernementales et budgétaires au ministère des Finances, cadre supérieur classe II, soit nommé sous-ministre adjoint à ce même ministère, administrateur d'État II, au salaire annuel de 96 140 \$, à compter du 10 mars 1997;

QUE le décret 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat et ses modifications subséquentes s'appliquent à monsieur Bernard Turgeon.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

27335

Gouvernement du Québec

Décret 253-97, 5 mars 1997

CONCERNANT le renouvellement de l'engagement à contrat de madame Nicole Stafford comme secrétaire adjointe au Comité ministériel de l'éducation et de la culture au ministère du Conseil exécutif

IL EST ORDONNÉ, sur recommandation du premier ministre:

QUE madame Nicole Stafford soit engagée de nouveau à contrat pour agir à titre de secrétaire adjointe au Comité ministériel de l'éducation et de la culture au ministère du Conseil exécutif, pour une période de trois ans à compter du 26 février 1997, aux conditions annexées;

QUE le présent décret ait effet depuis le 26 février 1997.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL CARPENTIER

Contrat d'engagement de madame Nicole Stafford comme secrétaire adjointe au Comité ministériel de l'éducation et de la culture au ministère du Conseil exécutif

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

I. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Nicole Stafford, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme secrétaire adjointe au Comité ministériel de l'éducation et de la culture au ministère du Conseil exécutif, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du secrétaire général du Conseil exécutif et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le secrétaire général.